

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 9 juin 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 1er, 2, 3 et 4 juin 2021**

**2021 DAE 110** Attribution de la dénomination « Halle aux chevaux - René Froment » à la Halle aux chevaux du Parc Georges Brassens à Paris 15<sup>ème</sup> et signature d'un avenant à la convention portant sur l'organisation du Marché du Livre ancien dans la Halle aux chevaux du Parc Georges Brassens à Paris 15e.

**Madame Laurence PATRICE, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 18 mai 2021, par lequel Madame la Maire de Paris sollicite l'autorisation d'attribuer la dénomination « Halle aux chevaux – René Froment » à la Halle aux chevaux

du Parc Georges Brassens à Paris 15<sup>ème</sup> et de signer un avenant à la convention portant sur l'organisation du Marché du Livre ancien dans la Halle aux chevaux du Parc Georges Brassens à Paris 15<sup>ème</sup> ;

Vu l'avis du conseil du 15<sup>ème</sup> arrondissement en date du 17 mai 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Laurence PATRICE, au nom de la 2<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à attribuer la dénomination « Halle aux chevaux – René Froment » à la Halle aux chevaux du Parc Georges Brassens située 104 Rue Brancion dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention d'occupation du domaine public passée avec l'association « Les pages parisiennes », dont le siège social est situé 6, rue Anne-Marie Javouhey 77300 Fontainebleau, afin d'y intégrer la modification de la dénomination de la Halle aux chevaux du Parc Georges Brassens à Paris 15<sup>ème</sup> arrondissement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**